

Extrait du registre
des délibérations de la commune de SOUZAY-CHAMPIGNY
séance du 25/03/2021

L' an 2021 et le 25 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Grande salle Villeneuve sous la présidence de BOISSONNOT Alain Maire

M. BOISSONNOT Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, DUCCESCHI Eliane, FOURREAU Evelyne, LANCELOT Isabelle, MOUSSEAU Dominique, VALET Isabelle, MM : BEAUVAIS Adrien, COULON Denis, HURSON Nicolas, LECHAUVE Thierry, PAPIN Moïse, PAULET Jérôme

Absent(s) : M. GLETTY Benoît

Excusé(s) ayant donné procuration : M. QUESSON Olivier à M. PAULET Jérôme

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 13

Date de la convocation : 19/03/2021

Date d'affichage : 19/03/2021

Secrétaire de séance : M. COULON Denis

SOMMAIRE

- **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**
- **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**
- **AFFECTATION DU RESULTAT 2020**
- **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**
- **AMENAGEMENT ENTREES D'AGGLOMERATION DE CHAMPIGNY RD145 : CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT**
- **CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE TELERELEVE DES COMPTEURS D'EAU (CONCENTRATEUR)**
- **ANJOU NUMERIQUE : DESIGNATION D'UN REFERENT ELAGAGE**
- **ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**
- **ACHAT D'UNE EPAREUSE POUR LE SERVICE TECHNIQUE**
- **INSTALLATION DE LA TELESURVEILLANCE A LA MAIRIE**
- **EXTENSION DU SYSTEME D'ALARME DU HANGAR COMMUNAL**
- **TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL 1 PLACE DE LA PALEINE : MENUISERIE**

réf : 2021_021

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du compte de gestion 2020 du receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECLARE que le compte de gestion 2020 dressé par Madame Gisèle KAPFER, Trésorière municipale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_22

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Isabelle LANCELOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Le Maire, Alain BOISSONNOT,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2020 et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donnant acte de la présentation faite du Compte Administratif :

- CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

- ARRETE les résultats définitifs soit :

Section de fonctionnement

- Dépenses	504 740.82
- Recettes	617 366.03
(dont report n-1 : 20 904.28 €)	

Section d'investissement

- Dépenses	453 360.46
(dont restes à réaliser : 117 426.00 €)	
- Recettes	435 795.73
(dont report n-1 : 160 347.51 et restes à réaliser 143 852.00 €)	

Total Cumulé

- Dépenses	958 101.28
- Recettes	1 053 161.76

- HORS de la présence de Monsieur le Maire, APPROUVE le compte administratif 2020.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_023

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Le Conseil Municipal après avoir examiné le compte administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

A-Résultat de l'exercice :	
Excédent	91 720.93
B-Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif (excédent)	20 904.28
C-Résultat à affecter	
= A+B	112 625.21

SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

D-Solde d'exécution cumulé d'investissement	
Excédent de financement (ligne 001 recettes)	
Déficit de financement (ligne 001 dépenses)	- 43 990.73
E-Solde des restes à réaliser d'investissement	
Dépenses (-)	
Recettes (+)	26 426.00
F-Besoin de Financement	
= D+E	17 564.73

AFFECTATION

- G Affectation au compte 1068 en investissement	
= au minimum le besoin de financement F	17 564.73
- H Report de fonctionnement (ligne 002 recettes)	95 060.48

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_024

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021

En présence de Madame FAYARD, chargé de mission aux décideurs locaux du service de gestion comptable de Saumur,

Sur proposition de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2021 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

- Dépenses	684 030.48
- Recettes	684 030.48

SECTION INVESTISSEMENT

- Dépenses	410 841.54
- Recettes	410 841.54

TOTAL DU BUDGET

- Dépenses	1 094 872.02
- Recettes	1 094 872.02

- DIT que le budget de l'exercice 2021 est voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_025

AMENAGEMENT ENTREES D'AGGLOMERATION DE CHAMPIGNY RD145 : CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN AVEC LE DEPARTEMENT

Dans le cadre des travaux d'aménagement des entrées d'agglomération de Champigny sur la RD145, rue Saumuroise et rue des Fours à Chaux, la signature d'une convention d'autorisation de travaux et d'entretien doit être conclue entre le département de Maine-et-Loire et la Commune de Souzay-Champigny.

Monsieur le Maire donne lecture de cette convention à l'Assemblée ayant pour objet les points suivants :

- Autoriser la commune à réaliser sur le domaine public routier départemental les aménagements ci-après,
- Définir les modalités et les reponsabilités d'entretien entre le Département et la commune,
- Définir et mettre à jour les modalités et interventions entre le Département et la Commune sur les RD en agglomération en modifiant l'article relatif à l'entretien des conventions passées citées à l'article 7 de ladite convention.

Il dit que cette convention sera signée pour une durée de 10 ans et entre en application dès sa signature.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'autorisation de travaux et d'entretien avec le Département de Maine-et-Loire, selon les termes évoqués.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_026

CONVENTION POUR L'INSTALLATION ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE TELERELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU (CONCENTRATEUR)

Dans le cadre du contrat de concession du service public d'eau potable passé entre la SAUR et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire stipulant l'installation du service de télérelève des index des compteurs d'eau, la Société SAUR sollicite l'autorisation de la Commune pour implanter un concentrateur destiné à recevoir les informations émises par les modules radio des compteurs d'eau.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention tripartite fixant les modalités juridiques et techniques dans lesquelles la SAUR procède à une utilisation partagée des installations de la commune.
Il précise que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2031.

Il propose à l'Assemblée que le concentrateur soit installé dans le grenier de la Mairie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Accepte l'implantation d'un concentrateur dans le grenier de la Mairie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation et la maintenance du système de télérelève des compteurs d'eau avec la Saur et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_027

ANJOU NUMERIQUE : DESIGNATION D'UN REFERENT ELAGAGE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre du projet 100 % Fibre, Anjou Numérique demande la nomination d'un référent à l'égavage.

Il précise que ce-cette dernier-ère sera chargé-e des missions suivantes :

- télécharger les cartes,
- identifier les haies à élaguer et les propriétaires concernés,
- sensibiliser les propriétaires concernés,
- être l'interlocuteur des propriétaires et de l'Agence Technique Départementale pour coordonner les opérations d'égavage sur les routes départementales,
- communiquer à Anjou Fibre et Anjou Numérique l'état d'avancement des opérations d'égavage et points difficiles.

Personne ne souhaitant devenir référent, Monsieur le Maire se propose d'exercer cette fonction.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DESIGNÉ Monsieur BOISSONNOT Alain, référent égavage auprès d'Anjou Numérique.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_028

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de la Commission "Voirie-Matériel",

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis retenu par la commission pour l'acquisition d'un véhicule tri-benne pour les besoins du service technique, en remplacement du véhicule actuel.

Ce devis est le suivant :

- RENAULT SAUMUR, Boulevard de Vallerots à Saumur (49400), par l'intermédiaire du garage Lardier de Montsoreau : RENAULT MASTER pour un montant de 29 761.00 € HT soit 35 626.40 € TTC.

Il précise que sur ce devis figure la reprise du véhicule HYUNDAI H1 pour un montant de 1 200.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre ci-dessus présentée, pour un montant de 29 761.00 € HT.

Les crédits nécessaire sont inscrits au compte 21571 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_029

ACHAT D'UN VEHICULE POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Sur proposition de la Commission "Voirie-Matériel",

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis retenu par la commission pour l'acquisition d'une épareuse pour les besoins du service technique, en remplacement de l'épareuse Suire D'Vor.

Ce devis est le suivant :

- MAISA, 274 Avenue des Fusillés à Saumur (49400), pour un montant de 10 500.00 € HT soit 12 600.00 € TTC.

Il précise que sur ce devis figure la reprise de l'épareuse Suire D'Vor pour un montant de 1 000.00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre ci-dessus présentée, pour un montant de 10 500.00 € HT.

Les crédits nécessaire sont inscrits au compte 2158 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_030

INSTALLATION DE LA TELESURVEILLANCE A LA MAIRIE

Madame BONNEAU, adjointe au Maire, propose à l'Assemblée de faire installer une télésurveillance à la Mairie.

A cet effet, elle présente le devis suivant :

- TLB, Groupe GROUPAMA, 1 Bis Doaren Molac, 56610 Arrado, pour un montant de 1 412.92 € HT soit 1 695.50 € TTC avec un abonnement mensuel de 24.90 € HT soit 29.88 € TTC.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- DE RETENIR la proposition de TLB, Groupe GROUPAMA, 1 Bis Doaren Molac, 56610 Arrado, pour un montant de 1 412.92 € HT soit 1 695.50 € TTC avec un abonnement mensuel de 24.90 € HT soit 29.88 € TTC.

- DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au compte 21318 pour les frais d'acquisition et d'installation et au compte 6288 pour l'abonnement à la télésurveillance.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_031

EXTENSION DU SYSTEME D'ALARME DU HANGAR COMMUNAL

Madame BONNEAU, adjointe au Maire, propose à l'Assemblée une extension au système d'alarme du hangar communal à savoir l'installation d'un détecteur de mouvement au hangar communal.

A cet effet, elle présente le devis suivant :

- TLB, Groupe GROUPAMA, 1 Bis Doaren Molac, 56610 Arrado, pour un montant de 210.80 € HT soit 252.96 € TTC, en sus les frais de déplacement d'un montant de 51.00 € HT soit 61.24 € TTC.

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

- DE RETENIR la proposition de TLB, Groupe GROUPAMA, 1 Bis Doaren Molac, 56610 Arrado, pour un montant de 1210.80 € HT soit 252.96 € TTC, en sus les frais de déplacement d'un montant de 51.00 € HT soit 61.24 € TTC.

- DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au compte 21318 pour les frais d'acquisition et d'installation.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021_032

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL 1 PLACE DE LA PALEINE : MENUISERIE

Madame Bonneau Isabelle, adjointe, présente à l'assemblée des devis de menuiserie pour le logement communal 1 Place de la Paleine.

Ces devis sont les suivants :

- CTAO, 49380 Terranjou, pour un montant de 6 022.09 € HT,
- CLIN SA, 49400 Saumur, pour un montant de 4 690.15 € HT,
- Menuiserie BOURREAU, 49150 Baugé en Anjou, pour un montant de 5 971.56 € HT ;

Sur proposition de la commission "Bâtiments" Monsieur le Maire propose de retenir la moins-disante.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- DE RETENIR la proposition de l'entreprise CLIN SA, 49400 Saumur, pour un montant de 4 690.15 € HT soit 4924.66 € TTC.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 2132 de la section d'investissement du budget primitif 2021.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)